



LCGB-SEA

Syndicat des Employés de l'Aviation
Aviation Employees Union

CARGOLUX Airlines International S.A.
Monsieur Marc HOFFMANN
Président du Conseil d'Administration
Aéroport de Luxembourg
L-1110 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 16 mai 2011

Monsieur le Président,

Suite à des communiqués de presse informant le public d'une reprise éventuelle de 35 % des parts de la société Cargolux par Qatar Airways, le LCGB a demandé une réunion d'urgence avec les ministres compétents.

En date du 12 mai 2011, le Ministre du Développement Durable et des Infrastructures Claude Wiseler et le Ministre de l'Economie Jeannot Krecké ont reçu les syndicats représentés auprès de la société afin de répondre aux questions des représentants salariaux.

A l'occasion de cette réunion, Messieurs les Ministres ont expliqué les grandes lignes du projet de partenariat entre la société Cargolux et Qatar Airways. En l'occurrence, il s'agit de deux sociétés à activité complémentaire dont le partenariat industriel entraînerait un renforcement mutuel de l'activité des deux partenaires.

Les représentants du gouvernement ont décrit le projet actuel en tant qu'opportunité qui assurera la pérennité de la société Cargolux et de ses emplois.

Les activités de la société Cargolux seraient amenées à se développer et à se renforcer. De la même façon, le partenariat industriel aurait, en conséquence finale, des retombées positives sur le CargoCenter de la société Luxair avec un tonnage annuel en hausse. La réalisation du présent projet serait également de première importance pour le développement du Luxembourg en tant que centre d'excellence au niveau de la logistique.



D'autre part la prise d'une participation de 35% de la société Qatar Airways dans l'actionnariat de la société Cargolux met fin à une incertitude qui date depuis plusieurs années suite aux problèmes économiques rencontrés par la société Swissair.

Le LCGB tient à souligner un autre point très important, sans lequel le projet d'un partenariat industriel ne peut pas connaître le succès escompté.

Il s'agit bien sûr de la situation des salariés de la société Cargolux. L'ensemble du personnel de cette société a traversé plusieurs crises au courant des dernières années.

Aux différentes plaintes, qui ont visé la société et qui se sont soldées par des amendes lourdes, sont venu s'ajouter les conséquences de la crise financière et économique pour ne citer que ces deux éléments. Pendant toute cette période le personnel a réagi d'une façon exemplaire et admirable. Malgré les incertitudes et craintes, l'engagement du personnel a permis à la société Cargolux de tenir et de se remettre des turbulences passées.

Nous estimons donc qu'il faut dans le cas présent absolument œuvrer pour rassembler le personnel autour de ce projet de partenariat industriel.

Ce projet ne doit et ne peut pas se faire à l'encontre du personnel. Un personnel qui se pose bon nombre de questions auxquelles il faut absolument fournir les bonnes réponses.

Nous estimons donc qu'il est absolument primordial que le projet se fasse avec la plus grande transparence possible. Nous revendiquons dès lors des réunions à intervalles réguliers et rapprochés du comité mixte pour informer non seulement les représentants du personnel, mais pour définir une véritable politique d'information et de communication du présent projet.

D'autre part, il ne s'agit pas seulement d'informer le personnel, mais il faut que le nouvel actionnaire, ensemble avec les autres partenaires, au sein du conseil d'administration donne un signal fort et positif envers son personnel.



Il s'agit dans ce cas précis de l'engagement de respecter et de se conformer au modèle social luxembourgeois qui a contribué considérablement à atténuer les effets des différentes crises sur le personnel et qui a su préserver les existences des salariés concernés.

Au delà de toutes considérations légales et juridiques, le personnel nécessite l'engagement du nouveau conseil d'administration et donc du nouveau partenaire qu'il s'agit de continuer la politique contractuelle définie au sein de la convention collective ou de renforcer, dans la situation actuelle le dialogue social avec les représentants du personnel au niveau de la délégation du personnel, du comité mixte et du conseil d'administration.

Les salariés de la société Cargolux nécessitent et méritent cet engagement. Nous nous permettons de souligner, Monsieur le Président, que toutes nos démarches sont motivées par l'intérêt des salariés concernés, des salariés qui se sont dévoués pendant des décennies pour leur société

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments très respectueux.

Patrick TOMPERS
Président de la Délégation Cargolux

Astrid MOSEL
Déléguée permanente LCGB

Aloyse KAPWEILER
Secrétaire syndical LCGB-SEA

Patrick DURY
Secrétaire général LCGB

*Copies : Mons. Claude Wiseler, Ministre du Développement Durable et des Infrastructures
Mons. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie Jeannot Krecké
Mons. Frank Reimen, Président et CEO CARGOLUX*